

TARIFS DES PRESTATIONS DE PAIE 2025

Abonnement et paramétrage	Forfait
Droit d'entrée pour ouverture de compte (nouveaux clients, une seule fois)	150 €
Forfait mensuel : déclarations sociales, veille juridique, assistance mail et téléphone, accès à notre plateforme EXTRAPAIE (facturation trimestrielle)	20 €

Tarif unitaire d'un bulletin de paie & Services complémentaires et/ou occasionnels

Personnel permanent (CDI et CDD > 1 mois)	Prix HT / u
Tarif de base par bulletin, inclus édition groupée des bulletins et dépôt individuel sur l'espace personnel du salarié (compte TRANSAT)	14 €*
Supplément Fin de contrat : calcul des indemnités de rupture et congés, attestation France Travail, certificat de travail, solde de tout compte + envoi pour signature électronique	+ 25 €
Déclaration maladie : déclaration DSN événement, calcul des IJSS, dépôt attestation de salaire, intégration des rubriques maladies sur tous les bulletins	+ 25 €
Personnel intermittent	Prix HT / u
Bulletin de paie / AEM / CS et édition groupée des bulletins et dépôt individuel sur l'espace personnel du salarié (compte TRANSAT)	14 €*
Personnel en CDD régime général < 1 mois	Prix HT / u
Bulletin de paie / Attestation FT et édition groupée des bulletins et dépôt individuel sur l'espace personnel du salarié (compte TRANSAT)	14 €*
En option : Solde de tout compte + Certificat de travail	+ 5 €*
Gestions des contrats de travail (hors permanents)	Prix HT / u
Envoi de la DPAE par l'utilisateur depuis Extrapaié sans ressaisie	inclus
En option : Etablissement du contrat de travail par nos soins	+ 5 €*
En option : Signature électronique du contrat de travail, déposé et archivé dans l'espace personnel des salariés	+ 2,50 €*

* La remise quantitative s'applique sur ces prestations

Remise quantitative sur les bulletins / contrats / signatures électroniques / SDTC

La remise s'applique sur la facturation par trimestre civil des bulletins, contrats, signatures électroniques et fins de contrat des non-permanents, ainsi que des bulletins des permanents.

16 à 30 bulletins	31 à 60 bulletins	61 à 90 bulletins	91 à 120 bulletins	121 à 180 bulletins	181 à 300 bulletins	+ de 300 bulletins
5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%

Facturation

Les services sont facturés par trimestre échu et doivent être réglés à réception de facture. Afin de simplifier la gestion clients/fournisseurs, nous imposons le paiement par prélèvement direct de votre compte bancaire (mandat SEPA, sans aucun frais pour les clients).